

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SEANCE LUNDI 22 JUILLET 2024 à 18 H 00
SALLE DES FETES DE LE RIOLS**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 16 Juillet 2024, s'est réuni dans la salle des fêtes, sis à LE RIOLS, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS (Titulaires)

Commune de PENNE :

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Monsieur Jean-Christophe CAYRE (Titulaire)

Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires)

Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET (Titulaire).

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).

Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER, (Titulaire).

Commune de ST MARCEL CAMPES :

Commune de LIVERS-CAZELLES : Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).

Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC (Titulaire).

Commune de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK (Titulaire)

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire).

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire)

Commune de LOUBERS :

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).

Commune de MARNAVES :

Commune de NOAILLES : Monsieur Jean-Philippe GINESTE (Titulaire)

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Laurent VAURS (Titulaire)

Commune de SALLES sur CEROU :

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Éric CARBONNEL (Suppléant)

Commune d'AMARENS :

Commune de FRAUSSEILLES :

Commune de DONNAZAC :

Pouvoirs :

Madame Caroline BREUILLARD (DONNAZAC) à Monsieur Claude BLANC

Madame Arielle BRUN (FRAUSSEILLES) à Monsieur Bernard ANDRIEU

Madame Delphine PINCZON du SEL (PENNE) à Madame Nathalie MULET

Monsieur Patrick MONTELS (AMARENS) à Monsieur Philippe WOILLEZ

Monsieur Serge ROUQUETTE (NOAILLES) à Monsieur Bernard TRESSOLS

Monsieur Jérémie STEIL (VAOUR) à Monsieur Laurent VAURS

Monsieur Pierre PAILLAS (MILHARS) à Madame Sylvie GRAVIER

Monsieur Serge DALMIERES (BOURNAZEL) à Monsieur Jérôme FLAMENT

Formant la majorité des membres en exercice et représentés.

Absents et excusés : Mesdames Laurence POILLERAT-ZAGANADIN (PENNE), Christine TRESSOLS (MOUZIEYS-PANENS), Messieurs Jean-Paul MARTY (Titulaire), Claude GENIEY (LOUBERS), Alex BRIERE, Bernard RIVIERE (ST MARCEL-CAMPES), Jean-Claude LAVY (CORDES), Benoit OURLIAC (Marnaves), Thierry GUIRAUD (PENNE), Thierry DOUZAL (SALLES sur CEROU).

Monsieur Philippe WOILLEZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

5-22072024 Délibération validant la convention de mise à disposition du terrain de la commune de Milhars pour la construction du groupe scolaire et du multi-accueil.

Sur proposition de Monsieur le Président et conformément au CGCT et notamment à son article L. 1321-1, le conseil communautaire prend connaissance du projet de convention de mise à disposition par la commune de MILHARS à la Communauté de Communes, du terrain communal cadastré AB1, parcelle N° 129 et d'une superficie de 3000 m2, sur lequel va être construit le futur groupe scolaire et Multi-Accueil.

Il informe l'assemblée que cette mise à disposition a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal de MILHARS en date du 28 février 2024.

A ce titre, il est demandé au conseil communautaire de l'autoriser à signer la convention présentée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance du projet de convention relatif à la mise à disposition d'un terrain communal pour la construction du nouveau groupe scolaire - Multi Accueil de MILHARS,

- Vu la compétence inscrite à titre supplémentaire dans les statuts de la 4C, portant sur « *le fonctionnement et Investissement des écoles préélémentaires et élémentaires des communes adhérentes, ce qui englobe aussi la cantine, les transports scolaires (y compris ceux du secondaire) et l'accueil périscolaire* ».

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Valide** le projet de convention présenté

- **Autorise** Monsieur le Président à la signer

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication le et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du